

Mercredi 09 Février 2011 - n°543

Economie - Démocratisation culturelle - Forum "culture 2011"

Economie - Les villes moyennes réclament un schéma national pour les gares et les dessertes

Economie - Réunion du CFL - Les réformes renforcent les incertitudes

Economie - Le bloc local se dote d'un comité stratégique de réflexion et de propositions sur la péréquation

Tourisme - Musées en villes moyennes : livre blanc et colloque

Sport - Education par le sport : des villes moyennes récompensées

Economie - Politique de cohésion après 2013 - Le Sénat présente son rapport

Economie - Conseil national de l'information géographique

ECONOMIE

Démocratisation culturelle - Forum "culture 2011"

Caroline Cayeux, maire de Beauvais et vice-présidente de la FMVM, représentait les villes moyennes au Forum « Culture 2011 » du ministère de la Culture et de la Communication, le 4 février. Ce forum était consacré aux « nouveaux territoires de la médiation », de l'éducation artistique et culturelle au numérique, en passant par le patrimoine.

Patrimoine et démocratisation culturelle

Frédéric Néraud, directeur général de la Fondation du Patrimoine, a ainsi rappelé l'attachement fort des Français à leur patrimoine (monumental, muséal, immatériel), facteur de stabilité dans une période de bouleversements. Les souscriptions publiques pour la restauration du patrimoine de proximité (évoquées par Frédéric Néraud lors du colloque de la FMVM sur le mécénat en octobre 2010) favorisent ce lien entre la population et les monuments locaux. François de Mazières, maire de Versailles et président de la Cité de l'architecture et du patrimoine, a noté ce même intérêt des publics éloignés de la culture pour l'offre patrimoniale (qu'il s'agisse des habitants des quartiers extérieurs de Versailles visitant le centre-ville ou des écoles de la périphérie francilienne venant découvrir les collections de la Cité). L'investissement personnel des responsables culturels et l'inventivité sont, pour François de Mazières, les clefs de réussite des projets de démocratisation culturelle.

Le cas des villes moyennes

Caroline Cayeux a témoigné de cette inventivité des villes moyennes dans la rénovation et la valorisation du patrimoine : de la réhabilitation des centres-villes anciens à la découverte ludique du patrimoine par les habitants (promenades théâtrales dans la ville, concerts et expositions dans des monuments restaurés). La création du « patrimoine de demain » est également un engagement des villes moyennes, qui soutiennent les jeunes artistes et s'affirment désormais comme véritables créateurs et non simples financeurs.

ECONOMIE

Les villes moyennes réclament un schéma national pour les gares et les dessertes

À l'occasion d'une conférence de presse, treize maires de villes moyennes* ont rappelé ce matin que les enjeux de dessertes, de réseaux et d'emprises ferroviaires sont cruciaux pour la mobilité des habitants des villes moyennes et de leurs agglomérations, qui regroupent plus d'un quart de la population française.

La réorganisation actuelle de toutes les lignes inter régionales (qui regroupent les terminaisons des lignes à grande vitesse, les 40 liaisons « d'équilibre » du territoire, ou encore les 12 lignes « malades »...) **doit faire l'objet d'un schéma national de desserte ferroviaire concerté**, inséré dans une vision d'ensemble d'aménagement du territoire qui permette aux villes moyennes de continuer leur développement.

L'État reste pour l'instant l'unique responsable de la politique d'aménagement du territoire, il lui revient d'assumer son rôle d'autorité organisatrice de transports en arrêtant à un niveau supra régional une véritable offre ferroviaire : Quelles sont les fréquences ? Quelles sont les dessertes ? Quels sont les travaux à réaliser en priorité ? Avec quels financements ?

Les maires des villes moyennes sont également très préoccupés par la question de l'aménagement des quartiers

situés autour des gares, dont dépendent largement le rayonnement et l'attractivité de leurs bassins de vie. A cette occasion, la plupart des élus ont souligné des avancées depuis la clarification juridique dans la répartition des actifs entre Réseau Ferré de France et la SNCF, mais ils estiment que les opérateurs restent hésitants sur les terrains ou bâtiments qui sont mutables ou qui ne le sont pas.

Ils estiment - avec un interlocuteur unique, des outils juridiques et des montages financiers adaptés - qu'il est **indispensable que l'État facilite, auprès de RFF et de la SNCF, la reprise des emprises foncières et immobilières nécessaires à leurs projets**. Compte tenu de la responsabilité qu'ils ont dans l'organisation urbaine de leurs territoires, ils réaffirment l'importance de rester entièrement maîtres d'œuvre dans le développement et l'animation de ces pôles d'attractivité.

* **Bruno Bourg-Broc**, député-maire de Châlons-en-Champagne, président de la FMVM - **Christian Pierret**, ancien ministre, maire de Saint-Dié-des-Vosges, président délégué

Guy Ferez, maire d'Auxerre - **Etienne Butzbach**, maire de Belfort - **Jean-Pierre Gorges**, député-maire de Chartres - **Jean-Claude Villemain**, maire de Creil - **Christian Grimbert**, président de la communauté d'agglomération creilloise - **Serge Gloaguen**, maire de Digne-les-Bains - **Jacques Vernier**, maire de Douai - **Michel Champredon**, maire d'Evreux - **Daniel Paris**, maire de Sens - **Arsène Lux**, maire de Verdun - **Jacques Remiller**, député-maire de Vienne

ECONOMIE

Réunion du CFL - Les réformes renforcent les incertitudes

Les membres du Comité des Finances Locales (CFL) ont reçu hier de Philippe Richert, ministre chargé des Collectivités territoriales, la présentation des mesures de la loi de finances initiale (LFI) pour 2011 influant sur la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Compte tenu du gel affectant les principales composantes des concours - jusqu'en 2014 hors FCTVA et amendes de police - du bloc communal (dotation de base des communes et EPCI, dotation de superficie, baisse du complément de garantie de

- 2,54 %), les marges de manœuvre du CFL étaient réduites cette année à leur portion congrue.

Les élus de cette instance ont uniquement délibéré sur la répartition de l'accroissement de 50 millions d'euros pour la DSR (+6,2%), de 44 millions d'euros pour la DNP (+6,2%) et des dotations de péréquation des départements. Pour le bloc communal, le pouvoir d'arbitrage du Comité portait ainsi sur 0,4 % des ressources...

Péréquation

Les membres du CFL ont été informés du calendrier de travail prévu au sein du Comité pour la mise en place de la future péréquation horizontale, instituée par le VI de l'article 125 de la LFI pour 2011 (péréquation entre l'EPCI et ses communes membres). Trois prochaines séances sont d'ailleurs prévues entre mars et avril, en plus de celles initiées par l'AMF (voir encadré ci-joint), afin de se mettre d'accord notamment sur le panier de ressources (fiscalité, dotations, ressources indirectes...) servant de base aux collectivités contributrices ou encore sur les critères de charges.

L'analyse des premières conséquences de la réforme de la contribution économique territoriale ne pouvant avoir lieu avant la fin du premier semestre 2011, il est prévu qu'à compter du mois de septembre se tiennent également deux autres sessions, qui seront respectivement consacrées à l'analyse des effets de la réforme sur la péréquation verticale et sur la péréquation horizontale.

Notifications de bases

Avec le ministre chargé des Collectivités territoriales et le président du CFL, Gilles Carrez, les membres du Comité ont aussi insisté sur les difficultés d'estimation dans la répartition de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pluri-établissements.

Il est prévu dans un premier temps que les collectivités locales soient informées, d'ici fin mars, du montant des bases prévisionnelles (bases de CFE, de TH, de TF et du produit de CVAE selon les critères LFI 2010) ainsi que du montant prévisionnel de la garantie des ressources (DCRTP et FNGIR). Puis, « au début de l'été », devrait intervenir une notification définitive du produit de CVAE, avec la clé de répartition issue de la LFI 2011. Enfin, compte tenu des ajustements de CVAE en 2011, il n'est pas à exclure que le montant de garantie des ressources (DCRTP et FNGIR) soit amené à évoluer lui-même une seconde fois en 2012.

Lors de cette séance, a été aussi souligné le problème de tempo posé par la rationalisation de la carte intercommunale et l'absence de visibilité sur la réforme de la CET, et de ses conséquences au niveau du critère du potentiel financier. Ondes Moyennes reviendra dans son prochain numéro sur la répartition du produit des amendes de police et sur un projet de décret relatif aux catégories de locaux professionnels, qui étaient à l'ordre du jour.

ECONOMIE

Le bloc local se dote d'un comité stratégique de réflexion et de propositions sur la péréquation

Le président de l'Association des Maires de France a installé ce mardi 8 février 2011, un comité réunissant les associations d'élus du bloc local (AMF-ADCF-AMGVF/ACUF-FMVM-APVF-AMRF-AMVBF) pour réfléchir ensemble et élaborer des propositions en vue du Fonds national de péréquation qui sera créé en 2012. Le but de ce Comité est d'être en mesure d'arriver à un consensus des différents niveaux de communes et d'intercommunalités et d'arriver au

débat avec le Gouvernement sur la base d'une position partagée par les différentes parties prenantes. A cette occasion la FMVM a exprimé l'importance qu'elle attache à la mise en place d'une péréquation plus juste qui tienne effectivement compte de la richesse des territoires, de l'effort fiscal ainsi que des charges de centralité.

TOURISME

Musées en villes moyennes : livre blanc et colloque

La FMVM a participé le 4 février au colloque de l'Association générale des conservateurs des collections publiques de France (AGCCPF) intitulé :

« *Soyons ambitieux pour les musées de France* ». Le Livre blanc des musées, présenté à cette occasion par l'AGCCPF, souligne la situation difficile des musées de villes moyennes, portés par des collectivités ambitieuses mais dotés de moins de moyens que les musées des grandes villes.

Inquiétudes

Le rapport pointe notamment le désengagement financier de l'Etat en région. Les conservateurs de musées jugent en effet insuffisants les moyens mis en œuvre par le ministère dans le cadre du plan « Musées en régions », et souhaitent la mise en place d'une aide spécifique à l'attention des villes moyennes, afin de maintenir intactes les collections dans un contexte financier contraint (baisse des ressources des collectivités, difficulté des musées à s'autofinancer, coûts de fonctionnement souvent sous-évalués dans le montage des projets muséaux). L'AGCCPF note également le risque de dérive marchande des musées, considérés de plus en plus comme des « entreprises » et non comme des établissements de service public.

Propositions

Dans le droit fil des travaux de la FMVM, l'AGCCPF suggère aux musées de développer le mécénat des PME pour s'assurer des ressources propres et de renforcer la mise en réseau des acteurs muséaux et des professionnels du tourisme. Les visiteurs doivent être renseignés sur l'offre muséale du territoire, en amont (via Internet) ou sur place (par l'office de tourisme, les commerçants, les hébergeurs...). Jacqueline Richard, adjointe au maire de Nevers, a relayé le point de vue des villes moyennes au cours d'une table ronde portant sur la responsabilité partagée de l'Etat et des collectivités dans la gestion des musées.

Renseignements sur le site de l'AGCCPF www.agccpf.com

SPORT

Education par le sport : des villes moyennes récompensées

L'Agence pour l'éducation par le sport (APELS) et le Comité interministériel des villes (CIV) organisaient le 3 février au Palais du Luxembourg une conférence de restitution des études et projets menés depuis 2007. Une étude publiée ce mois-ci par l'APELS met ainsi à jour les difficultés du secteur socio-sportif dans les zones urbaines sensibles (ZUS). Sont pointés du doigt la lassitude des bénévoles des associations et clubs sportifs, le manque de renouvellement des acteurs et les obstacles administratifs à certains projets (pour l'attribution de subventions par exemple). Si l'Agence a interpellé les pouvoirs publics en faveur d'une meilleure reconnaissance de l'éducation par le sport, elle a

également salué les initiatives nombreuses des collectivités. Les 4es

« Trophées des collectivités » ont ainsi récompensé huit lauréats, parmi lesquels les villes de Compiègne, Douai et Evreux, pour leurs projets d'intégration et d'éducation à la citoyenneté par le sport.

Au cours du colloque, a été lancée la nouvelle expérimentation « Pour une politique d'éducation par le sport dans les quartiers populaires », qui sera mise en œuvre entre 2011 et 2013 dans les quartiers ZUS de 10 villes. Les villes de Rochefort et Calais ont été retenues pour prendre part à cette expérimentation qui prévoit : le soutien de l'APELS à la redéfinition des politiques sportives locales, une réflexion sur l'impact des nouvelles pratiques sportives (danse urbaine, sports de glisse, sports de combat...), la formation des acteurs du sport intervenant dans les quartiers populaires et la construction d'un cadre d'évaluation des projets. Des candidatures peuvent être déposées auprès de l'APELS jusqu'à la fin de ce mois.

Contact pour l'expérimentation :

01 70 61 87 08 - [\[email protected\]](#)

ECONOMIE

Politique de cohésion après 2013 - Le Sénat présente son rapport

Le mardi 1er février 2011, Jean Bizet (sénateur UMP de la Manche), le président de la Commission des Affaires européennes au Sénat, a organisé une conférence de presse, à laquelle assistait notamment la FMVM, à l'occasion de la présentation du Rapport d'information, intitulé « De nouvelles ambitions pour la politique européenne de cohésion après 2013 », en présence des rapporteurs Yann Gaillard (sénateur UMP de l'Aube) et Simon Sutour (sénateur PS du Gard).

Constats

En 2004, puis en 2007, l'Union européenne a accueilli en son sein douze nouveaux États d'Europe centrale et orientale. La superficie de l'Union a augmenté de plus de 25 %, sa population de plus de 20 %, et sa richesse d'environ 5 % seulement. Le PIB moyen par habitant de l'Union européenne a de ce fait diminué de plus de 10 % et les disparités régionales ont été multipliées par deux. Selon l'étude du Sénat, « l'Union européenne, promise à un budget en stagnation et déterminée aussi à financer de nouvelles ambitions, pourrait être tentée d'amputer l'enveloppe budgétaire (350 milliards d'euros) allouée à la politique de cohésion ». Les auteurs insistent toutefois sur la volonté politique actuelle de la Commission européenne de maintenir une politique de cohésion ambitieuse, mais en faisant évoluer les règles en vigueur.

Propositions

Pour la prochaine programmation, les rapporteurs souhaitent que le gouvernement soutienne clairement la proposition de la Commission européenne de redéployer des crédits de l'objectif de convergence vers l'objectif compétitivité. En effet, cette mesure serait susceptible d'apporter aux régions françaises une aide estimée à environ 3 milliards d'euros. Selon les rapporteurs, trois principes devraient fonder la réforme de la politique de cohésion : équité, efficacité, simplicité. Ils défendent aussi la proposition du Commissaire Hahn de créer une nouvelle catégorie de « régions en transition ». Cette nouvelle enveloppe financière serait ciblée en direction des régions dites intermédiaires, c'est-à-dire dont le RNB est compris entre 75 % et probablement

90 % de la moyenne communautaire. Les régions françaises suivantes seraient donc éligibles, par ordre croissant : la Martinique, la Corse, le Languedoc-Roussillon, la Picardie, le Limousin, le Nord-Pas-de-Calais, la Basse-Normandie et la Lorraine. Pour les rapporteurs, « il s'agit d'une chance pour ces régions, sans diminuer le soutien apporté aux autres régions françaises ».

Enfin, le sénateur Jean Bizet a précisé qu'il n'y a avait pas d'opposition en France entre la PAC et les fonds structurels, mais bien une réelle complémentarité. Il s'est d'ailleurs félicité de l'existence d'un unique ministère français en charge de la double négociation sur l'avenir de ces deux politiques européennes (PAC et politique de cohésion). Il a estimé que cette innovation sera un avantage certain pour la cohérence de la position française face aux institutions européennes dans les mois qui viennent. Il a ajouté que les élus locaux doivent continuer à s'approprier ces politiques, et qu'un important travail sur la simplification reste à accomplir en France.

Prochaines étapes

La Commission européenne devrait faire ses propositions à la fin du printemps, puis elle devrait soumettre en juillet son projet de nouvelles règles pour la politique de cohésion après 2013. La procédure de codécision pourra s'engager sur la base de ce projet de texte entre le Conseil et le Parlement européen ; elle devrait aboutir fin 2012 - début 2013, afin de permettre aux Etats membres de disposer du temps nécessaire pour se préparer au démarrage de la prochaine période de programmation le 1er janvier 2014. [Pour lire l'intégralité du rapport](#)

ECONOMIE

Conseil national de l'information géographique

Le décret n°2011-127 du 31 janvier 2011 définit la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil national de l'information géographique (CNIG).

Il s'inspire des propositions du rapport sur « l'évaluation du rôle des apports du Conseil national de l'information géographique et propositions d'évolution » de juillet 2008.

Placé auprès du ministre du Développement durable, des Transports et du Logement, le CNIG a pour mission d'éclairer le Gouvernement dans le domaine de l'information géographique, notamment pour ce qui concerne la coordination des contributions des acteurs concernés et l'amélioration des interfaces entre ces derniers. Il prend en compte les besoins exprimés et en particulier les besoins des utilisateurs. Il peut formuler des avis sur toute question relative à l'information géographique et peut être consulté par les ministres concernés sur les projets de textes législatifs et réglementaires.

Il comprend 35 membres permanents dont :

- 15 au titre de l'Etat et ses établissements publics intervenant dans le domaine de l'information géographique
- 8 au titre des collectivités territoriales et des Epci dont le président de la FMVM
- 4 au titre des entreprises et des professions réglementées
- 5 au titre des associations
- 2 représentants des organisations syndicales au titre des salariés
- 1 personnalité qualifiée choisie en raison de sa compétence.

Le président du conseil d'administration est nommé par arrêté du ministre chargé du Développement durable pour une durée de cinq ans, et est choisi parmi les présidents d'association d'élus ou la personnalité qualifiée.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi